

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

Tél : (237) 677 55 06 74



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

Email : communeolanguina@yahoo.fr

DECIDE

Article 1^{er} : le Soumissionnaire ACS LTD SARL est attributaire du marché pour les TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES AYENE-OYEGUE AVEC DEUX BUSE ; OVANGOUL NGUINDA AVEC DEUX BUSES DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TOTAL TTC	80 000 000	Quatre-vingt millions Francs CFA
-----------	------------	----------------------------------

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Olanguina, le 06.10.2026

Le Maire,

Copies :

- PREFET/MAF
- ARMP/CE
- DD MINTP/MAF
- DDMINMAP/MAF
- DDMINTP/MAF
- CIPM/MAF
- ATTRIBUTAIRE
- AFFICHAGE CHRONO/ ARCHIVES



Alphonse Dator Bissila

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

Tél : (237) 677 55 06 74



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

Email : communeolanguina@yahoo.fr

DECISION N°02/DM/MINDDEVEL/COLG/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ N°02/M/SG/C-OLANGUINA/2026 DU 02/03/2026 PASSE DEMANDE DE CONSULTATION EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 02/DC/C-OLANGUINA/CIPM/2026 DU ...02/03/2026..... SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01453-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ..... DU 25/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES AYENE-OYEGUE AVEC DEUX BUSE ; OVANGOUL NGUINDA AVEC DEUX BUSES DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 : portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

Vu Le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes, Etablissements Communaux et les divers textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret N° 95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune Rurale d'Olanguina ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Le décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur, KIN-NOU NANA Thierry, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba

Vu L'Arrêté n°112/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appels d'offres

Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives Générales, applicable aux marchés des Travaux Publics

Vu L'arrêté N° 000199/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin du 09février 2020 dans la Commune d'OLANGUINA, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

Vu l'Avis à Consultation d'appel d'offre National Ouvert N° 02/DC/C-OLANGUINA/CIPM/2026 DU ...02 MARS 2026

Vu le Procès-Verbal n° du de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Olanguina ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°0.../CIPM/P du

Considérant les nécessités de l'exercice ;